



LES INDICATEURS TECHNIQUES, FINANCIERS ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ACTIVITÉ
ET DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE 2021

AMBITION 1

P.3 | **Diminuer l'empreinte écologique du SIAAP en préservant les écosystèmes et les ressources naturelles**

- P.4 | Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants
- P.15 | Estimation du nombre de branchements
- P.16 | Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2021 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France
- P.20 | Présentation des recettes d'exploitation liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés
- P.21 | Montants financiers des travaux engagés
- P.24 | Encours de la dette
- P.25 | Présentation des projets en cours 2021
- P.29 | Taux moyen de renouvellement
- P.29 | Durée d'extinction de la dette
- P.29 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale
- P.30 | Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage
- P.32 | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
- P.34 | Conformité de la collecte des effluents
- P.35 | Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées
- P.37 | Volumes reçus dans les usines d'épuration
- P.38 | Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés
- P.39 | Linéaire de collecte des eaux usées
- P.40 | Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants
- P.41 | Prescription des rejets
- P.47 | Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration
- P.48 | Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues par usine et par filière
- P.49 | Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées

AMBITION 2

P.50 | **Lutter contre le dérèglement climatique et les émissions de gaz à effet de serre**

- P.51 | Émission de gaz à effet de serre et réactifs

AMBITION 3

P.52 | **Répondre aux attentes des femmes et des hommes du territoire**

- P.53 | Sécurité et cadre de vie
- P.54 | Taux de réclamation et taux de débordement des effluents
- P.55 | Attentes sociales et sociétales
- P.56 | Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée



1



Ambition 1

**DIMINUER L'EMPREINTE
ÉCOLOGIQUE DU SIAAP
EN PRÉSERVANT
LES ÉCOSYSTÈMES
ET LES RESSOURCES
NATURELLES**

Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants

Nombre d'habitants par commune intégrée ou raccordée au SIAAP (informations fournies par les distributeurs d'eau)

NB : la population indiquée est la population communale (INSEE année 2019 publiée en 2022), La population desservie est légèrement inférieure (de l'ordre de 2%) car certaines communes situées en périphérie de la zone de traitement du SIAAP peuvent être à cheval sur le SIAAP et partiellement raccordées vers une autre usine de traitement des eaux usées.

Département	Localité		Nb d'habitants
75	Paris		2165423
77	Seine-et-Marne		246499
78	Yvelines		715306
91	Essonne		877482
92	Hauts-de-Seine		1624357
93	Seine-Saint-Denis		1644903
94	Val-de-Marne		1407124
95	Val-d'Oise		605427
Total			9286521

DÉTAIL PAR DÉPARTEMENT

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
75	Paris		EAU DE PARIS	2165423
Total 75				2165423
77	Brie-Comte-Robert		SLE	18812
77	Brou-sur-Chantereine	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	4809
77	Champs-sur-Marne	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE	21293
77	Chelles	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	55154
77	Chevry-Cossigny	SIBRAV	SLE	3927
77	Combs-la-Ville	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SES	8218
77	Courtry	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SMAEP DE LAGNY VALYO	6698
77	Férolles-Attilly	SIBRAV	SLE	1257
77	Lésigny	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	7151
77	Ozoir-la-Ferrière	SIBRAV	SFDE/SEINE ET MARNE	20532
77	Pin (Le)	Communauté de Communes Plaine et Monts de France (CCPMF)	SFDE/SEINE ET MARNE	1568
77	Pontault-Combault	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE/SEINE ET MARNE	37617
77	Pontcarré	Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire	SFDE/SEINE ET MARNE	2186
77	Roissy-en-Brie	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	SFDE/SEINE ET MARNE	22851
77	Servon	SIBRAV	SLE	3288
77	Vaires-sur-Marne	Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM)	VEOLIA Eau IdF	13368
Total 77				228729

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Achères	Communauté Urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPS&O)	SEFO	21529
78	Aigremont	SIARH	SIARH	1086
78	Andrésey	SIARH	SEFO	13302
78	Bougival	SIABS	SEOP YVELINES/SAUR Bougival	8790
78	Buc	SIAVB	SEOP YVELINES/SFDE BUC HAUTS DE PRE	6027
78	Carrières-sous-Poissy	SIARH	SIARH	16641
78	Carrières-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	15178
78	La Celle-Saint-Cloud	SIABS	SEOP YVELINES	20692
78	Chambourcy	SIARH	SIARH	5478
78	Chanteloup-les-Vignes	SIARH	SEFO	10426
78	Châteaufort	SIAHVY	SIAHVY/SEOP YVELINES	1423
78	Chatou	SIABS	RPO Lyonnaise	30153
78	Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	5610
78	Choisel	SIAHVY	LE/RPS	545
78	Croissy-sur-Seine	SIABS	SLE RPO	10031
78	Élancourt	HYDREAULYS	SEVESC	26696
78	L'Étang-la-Ville	SIARSGL	SLE RPO	4453
78	Guyancourt	HYDREAULYS	SEVESC	29471
78	Houilles	SIABS	VEOLIA Eau IdF	32801
78	Jouy-en-Josas	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF/SEOP YVELINES	8049
78	Les Loges-en-Josas	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	1629
78	Louveciennes	SIABS	SEVESC	7236
78	Magny-les-Hameaux	HYDREAULYS	SAUR	9418
78	Maisons-Laffitte	SMAS3M	CEML/CGE	23361
78	Mareil-Marly	SIARSGL	SLE RPO	3677
78	Marly-le-Roi	SIARSGL	SEOP YVELINES/RPO Lyonnaise	16385
78	Maurecourt	SIARH	SEFO-SIARH/CYO	4414
78	Médan	SIARH	SIARH	1346
78	Le Mesnil-le-Roi	SMAS3M	VEOLIA Eau IdF	6285
78	Montesson	SMAS3M	SLE RPO	14991
78	Montigny-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEVESC	32282
78	Orgeval	SIARH	SIARH	1970

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
78	Le Pecq	SIABS	SLE RPO	15716
78	Poissy	SIARH	SIARH	39187
78	Le Port-Marly	SIABS	SLE RPO	5481
78	Saint-Forget	SIAHVY	SIAVHY	473
78	Saint-Germain-en-Laye	SIARSGL	SLE RPO	44806
78	Saint-Lambert	SIAHVY	SIAVHY	447
78	Saint-Rémy-lès-Chevreuse	SIAHVY	LE/RPS	7806
78	Sartrouville	SMAS3M	VEOLIA Eau IdF	52774
78	Toussus-le-Noble	SIABV	SEVESC	1166
78	Trappes	HYDREAULYS	SEVESC	35270
78	Triel-sur-Seine	SIARH	SFDE	12250
78	Vélizy-Villacoublay	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	23092
78	Versailles	HYDREAULYS	SEVESC	38641
78	Le Vésinet	SIABS	SLE RPO	15943
78	Villennes-sur-Seine	SIARH	SIARH	5292
78	Viroflay	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	16752
78	Voisins-le-Bretonneux	HYDREAULYS	SEOP YVELINES/VEOLIA Eau IdF	10835
Total 78				715306

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Arpajon	SYORP	SYORP	11355
91	Athis-Mons	SYORP	SYORP	35670
91	Ballainvilliers	SYORP	SIAHVY/SYORP	4600
91	Bièvres	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	4823
91	Boullay-les-Troux	SIAHVY	RPS	648
91	Boussy-Saint-Antoine	SYAGE	SLE RPS	7983
91	Brétigny-sur-Orge	SYORP	SYORP	27412
91	Brunoy	SYAGE	SLE RPS	25330
91	Bures-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	9408
91	Champlan	SIAHVY	SIAHVY	2778
91	Chilly-Mazarin	SIAHVY	SIAHVY	19822
91	Crosne	SYAGE	SLE RPS	9369
91	Draveil	SYAGE	SLE RPS	28602
91	Égly	SYORP	SYORP	4425
91	Épinay-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	12266
91	Épinay-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	11184
91	Fleury-Mérogis	SYORP	SIAHVY/SYORP	13641
91	Gif-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	21007
91	Gometz-la-ville	SIAHVY	SIAHVY	1502
91	Gometz-le-Châtel	SIAHVY	SIAHVY	2664
91	Grigny	SIVOA	SIVOA	28201
91	Igny	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	9917
91	Juvisy-sur-Orge	SYORP	SYORP	17454
91	Leuville-sur-Orge	SYORP	SYORP	4378
91	Linas	SYORP	SYORP	6842
91	Longjumeau	SIAHVY	SIAHVY	21269
91	Longpont-sur-Orge	SYORP	SYORP	6375
91	Marcoussis	SYORP	SYORP	8138
91	Marolles-en-Hurepoix	SYORP	SYORP	5764
91	Massy	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	50644
91	Molières (Les)	SIAHVY	SIAHVY	1874
91	Montgeron	SYAGE	SLE RPS	23760
91	Montlhéry	SYORP	SYORP	7681

...

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
91	Morangis	SIAHVY	SIAHVY	13424
91	Morsang-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	20124
91	La Norville	SYORP	SYORP	4331
91	Nozay	SYORP	SIAHVY/SYORP	4511
91	Ollainville	SYORP	SYORP	3474
91	Orsay	SIAHVY	SIAHVY	15503
91	Palaiseau	SIAHVY	VEOLIA Eau IdF	35236
91	Paray-Vieille-Poste	SYORP	SYORP	7814
91	Le Plessis-Pâté	SYORP	SYORP	4140
91	Quincy-sous-Sénart	SYAGE	SLE RPS	9426
91	Ris-Orangis	Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud (CAGPS)	SYORP	20227
91	Saclay	SIAVB	SIAHVY	4256
91	Saint-Aubin	SIAHVY	SIAHVY	696
91	Sainte-Geneviève-des-Bois	SYORP	SYORP	35830
91	Saint-Germain-lès-Arpajon	SYORP	SYORP	10983
91	Saint-Jean-de-Beauregard	SIAHVY	SIAHVY SLE RPS	487
91	Saint-Michel-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	20484
91	Saulx-les-Chartreux	SIAHVY	SIAHVY	6416
91	Savigny-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	36577
91	Varennnes-Jarcy	SYAGE	SLE RPS	2300
91	Vauhallan	SIAVB	SLE RPS	2064
91	Verrières-le-Buisson	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	14888
91	Vigneux-sur-Seine	SYAGE	SLE RPS	31394
91	Villebon-sur-Yvette	SIAHVY	SIAHVY	10466
91	La Ville-du-Bois	SYORP	SIAHVY/SYORP	8010
91	Villejust	SIAHVY	SIAHVY	2425
91	Villemoisson-sur-Orge	SYORP	SIAHVY/SYORP	7058
91	Villiers-le-Bâcle	SIAHVY	SIAHVY	1212
91	Villiers-sur-Orge	SYORP	SYORP	4600
91	Viry-Châtillon	SYORP	SYORP	30865
91	Wissous	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	7133
91	Yerres	SYAGE	SLE RPS	29318
91	Les Ulis	SIAHVY	SIAHVY	25024
Total 91				877482

...

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Antony	92	VEOLIA Eau IdF	62760
92	Asnières-sur-Seine	92	EAU ET FORCE	87143
92	Bagneux	92	VEOLIA Eau IdF	40936
92	Bois-Colombes	92	EAU ET FORCE	28841
92	Boulogne-Billancourt	92	VEOLIA Eau IdF	121583
92	Bourg-la-Reine	92	VEOLIA Eau IdF	21050
92	Châtenay-Malabry	92	VEOLIA Eau IdF	34021
92	Châtillon	92	VEOLIA Eau IdF	36639
92	Chaville	HYDREAULYS	VEOLIA Eau IdF	20771
92	Clamart	SIAVB	VEOLIA Eau IdF	52925
92	Clichy	92	VEOLIA Eau IdF	63089
92	Colombes	92	EAU ET FORCE	86534
92	Courbevoie	92	EAU ET FORCE	81558
92	Fontenay-aux-Roses	92	VEOLIA Eau IdF	25531
92	Garches	92	CEB EAU ET FORCE/SEOP HAUTS DE SEINE	17795
92	La Garenne-Colombes	92	EAU ET FORCE	29642
92	Gennevilliers	92	EAU ET FORCE	48530
92	Issy-les-Moulineaux	92	VEOLIA Eau IdF	67981
92	Levallois-Perret	92	VEOLIA Eau IdF	66082
92	Malakoff	92	VEOLIA Eau IdF	30950
92	Marnes-la-Coquette	HYDREAULYS	SEVSC	1774
92	Meudon	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	45818
92	Montrouge	92	VEOLIA EAU IDF	48352
92	Nanterre	92	EAU ET FORCE	96277
92	Neuilly-sur-Seine	92	VEOLIA EAU IDF	59599
92	Le Plessis-Robinson	92	VEOLIA EAU IDF	30061
92	Puteaux	92	VEOLIA EAU IDF	45157
92	Rueil-Malmaison	92	EAU ET FORCE	78317
92	Saint-Cloud	92	CEB EAU ET FORCE/VEOLIA EAU IDF	30012
92	Sceaux	92	VEOLIA EAU IDF	20004
92	Sèvres	HYDREAULYS	VEOLIA EAU IDF	3453
92	Suresnes	92	EAU ET FORCE	49311

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
92	Vanves	92	VEOLIA EAU IDF	27846
92	Vaucresson	92	SEVSC	8683
92	Ville-d'Avray	HYDREAULYS	SEVSC	11225
92	Villeneuve-la-Garenne	92	EAU ET FORCE	24097
Total 92				1624357
93	Aubervilliers	93	VEOLIA EAU IDF	88948
93	Aulnay-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	86969
93	Bagnolet	93	VEOLIA EAU IDF	36060
93	Le Blanc-Mesnil	93	SUEZ/NANTEAISE DES EAUX	57498
93	Bobigny	93	VEOLIA EAU IDF	54363
93	Bondy	93	VEOLIA EAU IDF	54587
93	Le Bourget	93	VEOLIA EAU IDF	15905
93	Clichy-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	28782
93	Coubron	93	VEOLIA EAU IDF	4921
93	La Courneuve	93	VEOLIA EAU IDF	45053
93	Drancy	93	VEOLIA EAU IDF	72376
93	Dugny	93	VEOLIA EAU IDF	11073
93	Epinay-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	54611
93	Gagny	93	VEOLIA EAU IDF	39661
93	Gournay-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	6844
93	L'Île-Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	8288
93	Les Lilas	93	VEOLIA EAU IDF	23447
93	Livry-Gargan	93	VEOLIA EAU IDF	45692
93	Montfermeil	93	VEOLIA EAU IDF	27928
93	Montreuil	93	VEOLIA EAU IDF	111240
93	Neuilly-Plaisance	93	VEOLIA EAU IDF	20878
93	Neuilly-sur-Marne	93	VEOLIA EAU IDF	35907
93	Noisy-le-Grand	93	VEOLIA EAU IDF	67871
93	Noisy-le-Sec	93	VEOLIA EAU IDF	44463
93	Pantin	93	VEOLIA EAU IDF	59846
93	Les Pavillons-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	23898
93	Pierrefitte-sur-Seine	93	VEOLIA EAU IDF	30861
93	Le Pré-Saint-Gervais	93	VEOLIA EAU IDF	17351

...

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
93	Le Raincy	93	VEOLIA EAU IDF	14569
93	Romainville	93	VEOLIA EAU IDF	30087
93	Rosny-sous-Bois	93	VEOLIA EAU IDF	46024
93	Saint-Denis	93	VEOLIA EAU IDF	112852
93	Saint-Ouen	93	VEOLIA EAU IDF	50697
93	Sevran	93	VEOLIA EAU IDF	51734
93	Stains	93	VEOLIA EAU IDF	38285
93	Tremblay-en-France	93	SFDE/SIAEP*	36461
93	Vaujours	93	VEOLIA EAU IDF	7181
93	Villemomble	93	VEOLIA EAU IDF	30405
93	Villepinte	93	SFDE/SIAEP*	37713
93	Villetaneuse	93	VEOLIA EAU IDF	13574
Total 93				1644903

* SIAEP Tremblay-en-France Claye-Souilly.

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Ablon-sur-Seine	94	VEOLIA EAU IDF	5852
94	Alfortville	94	VEOLIA EAU IDF	44805
94	Arcueil	94	VEOLIA EAU IDF	21788
94	Boissy-Saint-Léger	94	LE/RPS	16977
94	Bonneuil-sur-Marne	94	LE/RPS	18062
94	Bry-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	17525
94	Cachan	94	VEOLIA EAU IDF	30440
94	Champigny-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	76990
94	Charenton-le-Pont	94	VEOLIA EAU IDF	29882
94	Chennevières-sur-Marne	94	VEOLIA EAU IDF	18039
94	Chevilly-Larue	94	VEOLIA Eau IdF	19988
94	Choisy-le-Roi	94	VEOLIA Eau IdF	46150
94	Créteil	94	LE/RPS	93246
94	Fontenay-sous-Bois	94	VEOLIA Eau IdF	52008
94	Fresnes	94	VEOLIA Eau IdF	28710
94	Gentilly	94	VEOLIA Eau IdF	1815
94	L'Hay-les-Roses	94	VEOLIA Eau IdF	32071
94	Ivry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	63748
94	Joinville-le-Pont	94	VEOLIA Eau IdF	19652
94	Le Kremlin-Bicêtre	94	VEOLIA Eau IdF	24971
94	Limeil-Brévannes	94	LE/RPS	27833
94	Maisons-Alfort	94	VEOLIA Eau IdF	56483
94	Mandres-les-Roses	SYAGE	LE/RPS	4777
94	Marolles-en-Brie	SYAGE	LE/RPS	4783
94	Nogent-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	34042
94	Noiseau	94	LE/RPS	4607
94	Orly	94	VEOLIA Eau IdF	24627
94	Ormesson-sur-Marne	94	LE/RPS	10419
94	Périgny	SYAGE	LE/RPS	2688
94	Le Perreux-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	33588
94	Le Plessis-Trévisé	94	SFDE	19829
94	La Queue-en-Brie	94	SFDE	12051

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
94	Rungis	94	VEOLIA Eau IdF	5657
94	Saint-Mandé	94	VEOLIA Eau IdF	22377
94	Saint-Maur-des-Fossés	94	VEOLIA Eau IdF	74976
94	Saint-Maurice	94	VEOLIA Eau IdF	14189
94	Santeny	SYAGE	LE/RPS	4014
94	Sucy-en-Brie	94	LE/RPS	27157
94	Thiais	94	VEOLIA Eau IdF	30676
94	Valenton	SYAGE	LE/RPS	14883
94	Villecresnes	SYAGE	LE/RPS	11779
94	Villejuif	94	VEOLIA Eau IdF	55208
94	Villeneuve-le-Roi	SYAGE	VEOLIA Eau IdF	21679
94	Villeneuve-Saint-Georges	SYAGE	LE/RPS	34890
94	Villiers-sur-Marne	94	VEOLIA Eau IdF	28895
94	Vincennes	94	VEOLIA Eau IdF	49788
94	Vitry-sur-Seine	94	VEOLIA Eau IdF	95510
Total 94				1407124

... **Secteur desservi, distributeurs et nombre d'habitants** (suite)

Département	Localité	Collectivité en charge du transport	Collecteur de la redevance pour le compte du SIAAP	Nb d'habitants
95	Andilly	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2574
95	Argenteuil	SMAVND	VEOLIA Eau IdF	111038
95	Beauchamp	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8687
95	Bessancourt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7878
95	Bezons	SMAVND	VEOLIA Eau IdF	31671
95	Boisemont	SIARP	CYO	434
95	Cormeilles-en-Parisis	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	25406
95	Deuil-la-Barre	SIARE	VEOLIA Eau IdF	22149
95	Eaubonne	SIARE	VEOLIA Eau IdF	25335
95	Enghien-les-Bains	SIARE	VEOLIA Eau IdF	11470
95	Ermont	SIARE	VEOLIA Eau IdF	28939
95	Franconville	SIARE	VEOLIA Eau IdF	37394
95	La Frette-sur-Seine	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	4701
95	Garges-lès-Gonesse	SIAH Croult (à partir du 1 ^{er} janvier 2020)	SFDE	11242
95	Gonesse	SIAH Croult (à partir du 1 ^{er} janvier 2020)	SFDE	26019
95	Groslay	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8509
95	Herblay	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	31314
95	Margency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2846
95	Montigny-lès-Cormeilles	SIARE	VEOLIA Eau IdF	21528
95	Montlignon	SIARE	VEOLIA Eau IdF	2937
95	Montmagny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	14523
95	Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	21723
95	Pierrelaye	Communauté d'Agglomération Val Parisis	VEOLIA Eau IdF	9423
95	Le Plessis-Bouchard	SIARE	VEOLIA Eau IdF	8514
95	Roissy-en-France	SIAH Croult	SFDE/SIAEP Tremblay-en-France Claye-Souilly	2858
95	Saint-Gratien	SIARE	VEOLIA Eau IdF	20895
95	Saint-Leu-la-Forêt	SIARE	VEOLIA Eau IdF	16130
95	Saint-Prix	SIARE	VEOLIA Eau IdF	7036
95	Sannois	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26565
95	Sarcelles	SIAH Croult	VEOLIA Eau IdF	39661
95	Soisy-sous-Montmorency	SIARE	VEOLIA Eau IdF	18033
95	Taverny	SIARE	VEOLIA Eau IdF	26872
Total 95				605427

Estimation du nombre de branchements directement raccordés à un ouvrage du SIAAP.

Ouvrages	Type ⁽¹⁾	Dimensions	Linéaires (mètres)	Nb de branchements ⁽²⁾
Pajeaud	U	Ø 2500	2588	262
Émissaire général	U	Ø 3000	29617	303
Collecteur du Nord	U	Ø 3800/3000	4567	161
PDSO ⁽³⁾	U	Ø 1600	3254	146
GDSO ⁽⁴⁾	U	Ø 2000	3758	140
RN6 ⁽⁵⁾	U	Ø 1500/900	5180	45
ENE	U	Ø 2800/3900	8682	0
DSEA ⁽⁶⁾	U/EU			488
DEA ⁽⁷⁾	U/EU			279
Total				1824

1. EU : eaux usées
U : unitaire
2. Le nombre de branchements correspond au nombre d'immeubles raccordés
3. Petite Dérivation de Saint-Ouen
4. Grande Dérivation de Saint-Ouen
5. Route Nationale 6
6. Direction des Services de l'Environnement et l'Assainissement du 94
7. Direction de l'Eau et de l'Assainissement du 93

Après la mise en place de la réforme en 1968, la gestion de l'assainissement est transférée de l'autorité préfectorale aux collectivités locales. Le SIAAP est créé pour assurer la gestion globale de l'assainissement francilien. La loi LEMA confirme la spécificité francilienne de la gestion de l'assainissement à un échelon interdépartemental. Sur certains secteurs, il n'existe pas de réseau de collecte communale, d'où l'existence de nombreux branchements sur les ouvrages du SIAAP.

Ce tableau n'est pas exhaustif car il ne peut pas présumer de la conformité des branchements entre les eaux usées et les eaux pluviales. L'état physique des branchements est dans l'ensemble bien connu.

Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2021 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France.

Un exemple de facture d'eau (Département des Hauts-de-Seine). Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués pour élaborer cette facture type résultent de moyennes pondérées par les volumes distribués en 2021.

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1057	132,684
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,196	23,52
Redevance de soutien d'étiage	0,005	0,6
Sous-total 1	1,3067	156,804
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,34	40,8
Redevance d'assainissement départementale	0,5401	64,812
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,119	134,28
Sous-total 2	1,9991	239,892
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0126	1,512
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,575	69
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,051	6,12
Sous-total 3	0,6386	76,632
Total hors TVA	3,9444	473,328

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2021 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Département de la Seine-Saint-Denis). Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués pour élaborer cette facture type résultent de moyennes pondérées par les volumes distribués en 2021.

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1057	132,684
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,196	23,52
Redevance de soutien d'étiage	0,005	0,6
Sous-total 1	1,3067	156,804
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,47	56,4
Redevance d'assainissement départementale	0,5815	69,78
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,119	134,28
Sous-total 2	2,1705	260,46
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0126	1,512
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,595	71,4
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,051	6,12
Sous-total 3	0,6586	79,032
Total hors TVA	4,1358	496,296

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2021 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Département du Val-de-Marne). Les taux communaux et de lutte contre la pollution appliqués pour élaborer cette facture type résultent de moyennes pondérées par les volumes distribués en 2021.

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (part Syndicat des Eaux d'Île-de-France + part délégataire)	1,1057	132,684
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,196	23,52
Redevance de soutien d'étiage	0,005	0,6
Sous-total 1	1,3067	156,804
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale ou intercommunale	0,4	48
Redevance d'assainissement départementale	0,5627	67,524
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,119	134,28
Sous-total 2	2,0817	249,804
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0126	1,512
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,565	67,8
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,051	6,12
Sous-total 3	0,6286	75,432
Total hors TVA	4,017	482,04

... **Moyenne des taux de redevance communaux pondérés par le volume 2021 pour les communes adhérentes aux syndicats des eaux d'Île-de-France (suite).**

Un exemple de facture d'eau (Paris).

	Coût pour 1 M ³	Coût pour 120 M ³
Part eau potable		
Eau potable (fourniture + soutien étiage EPTB + part communale)	1,0263	123,16
Location et entretien compteur diamètre 15 mm (rapporté au mètre cube)	0,1143	13,72
Sous-total 1	1,14063	136,88
Part assainissement		
Redevance d'assainissement communale	0,4090	49,08
Redevance d'assainissement Interdépartementale	1,119	134,28
Sous-total 2	1,528	183,36
Autres taxes		
Voies navigables de France (développement des voies navigables)	0,0102	1,224
Agence de l'eau Seine-Normandie (lutte contre la pollution et modernisation du réseau)	0,5650	67,80
Agence de l'eau Seine-Normandie (préservation des ressources en eau)	0,0700	8,40
Sous-total 3	0,6452	77,424
Total hors TVA	3,3138	397,66

**Présentation des recettes d'exploitation*
liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés.**

(en millions d'euros)

Article	Libellé article	Réalisé 2021
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises – Redevance	520 823 232
70611-0	Redevance d'assainissement: Paris	161451887
70611-1	Redevance d'assainissement: Petite couronne	270231982
70611-2	Redevance d'assainissement: Essonne	26555072
70611-3	Redevance d'assainissement: Val-d'Oise	20930406
70611-4	Redevance d'assainissement: Yvelines	23513862
70611-5	Redevance d'assainissement: Seine-et-Marne	7150031
70611-6	Redevance d'assainissement: Industriels	10989993
70 autres	Produits des activités annexes: prestations annexes facturées à des tiers	1 777 142
74	Subventions d'exploitation: primes pour épuration et prime AQUEX, subventions diverses	46 071 632
75	Autres produits de gestion courante: remboursement des dépenses EDF par l'exploitant de Valenton et revenus des immeubles non affectés à l'exploitation	1 444 026
76	Produits de participations	220 000
77	Produits exceptionnels	4 846 425
Total		575 182 458

* Hors chapitres 013 (stocks et reversements sur rémunération), 78 (reprises sur dépréciation des actifs circulants) – et 042 – opérations d'ordre (reprise au résultat des subventions transférables).

Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire; montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et de contributions du budget général pour le financement de ces travaux.

Les dépenses d'équipement de l'exercice 2021 ont notamment concerné la poursuite des opérations relatives à la refonte de Seine aval, pour 245,3 M€, avec les travaux de reconstruction de l'usine de Clichy pour environ 23 M€, ou encore la rénovation de l'unité de clarifloculation de Seine aval (près de 8 M€). Au total, le SIAAP a investi en 2021 un montant de près de 102 millions d'euros, notamment pour assurer l'amélioration des performances épuratoires des usines, la maîtrise des pollutions de temps de pluie et le transport des effluents, ainsi que l'amélioration de ses équipements et de ses process industriels. Le montant total des autorisations de programme ouvertes fin 2021 s'élève à 4,11 Milliards d'euros.

Dépenses d'équipements 2021 en millions d'euros (M€)

Les sites de dépollution

Site	Réalisations supérieures à 500 000 €	Réalisé en millions d'€
Seine aval	Refonte de Seine aval	245,3
	UPEI - remplacement membranes traitement des jus	3,3
	Rénovation de l'unité de clarifloculation	8,5
	Travaux d'installation du dispositif de maîtrise du risque dépotages	2,5
Seine Valenton	Maintenance 4 et 5 - usine Seine amont	5,7
	Désordres sol usine - usine Seine amont	1,1
	Réduction des phénomènes dangereux Seine Valenton	1,4
	Curage décennal des digesteurs	1,5
Seine Morée	Passage de SEM à 50000 m³/j	1,6
Marne aval	Rénovation des cellules de Biostyrs	1,3
Usine d'Alfortville	Réhabilitation de l'usine	2,7
Seine centre	Prestations sur lignes d'incinération	3,6
	Rénovation des armoires électriques de l'usine de Colombes	3,5
	Rénovation et migration du SNCC	1,1
Usine de Clichy	Reconstruction de l'usine	23
Usine de la Briche	Travaux d'automatisation de l'usine	2,2

... Réseaux

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Collecteur VL8	24,8
SAR aval : réhabilitation	14,2
Rénovation du bassin EV3	4,5
Rénovation et sécurisation de la station PAP à Bonneuil-sur-Marne	2,4
Émissaire Nord Est : réhabilitation	4,2
Liaison Auteuil – Saint-Cloud : curage	3,8
Projets de transport franciliens hors Grand Paris Express	3,4
Réhabilitation de CAB3 et CBA23	1,1

Autres opérations significatives

Travaux réalisés	Dépenses en M€
Dispositifs de radiotélécommunication	1,3
Conception du projet de cométhanisation SIAAP-SYCTOM	1

Grosses réparations et crédits annualisé d'investissement

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	37,1

Autres opérations

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	39,3

Total général

Travaux réalisés	Dépenses en M€
	102,7

... Le co-financement des opérations est décalé par rapport à la réalisation et au paiement des travaux, puisque les financeurs versent les fonds après constat de la réalisation effective (envoi de justificatifs). Les principales subventions reçues en 2021 sont liées à l'exécution des conventions avec l'agence de l'eau Seine-Normandie dans le cadre du contrat Eau et Solidarité Climat, et plus particulièrement pour la poursuite de la refonte de Seine aval et de Clichy. En 2021, les co-financements reçus de l'Agence se montent à près de 76 M€. Le SIAAP a également bénéficié de reversements de la Société du Grand Paris, liés aux travaux réalisés par le SIAAP pour prendre en compte l'impact du projet réseau express.

Autres opérations significatives

Co-financements 2021 (en Millions d'euros)	Agence de l'eau Seine-Normandie	Autres organismes
Usines d'épuration et postes de pompage		
Refonte de Seine aval	56,73	
Reconstruction de l'usine de Clichy	13,91	
Mise en conformité de Seine aval avec les normes européennes	0,27	
Autosurveillance Seine Valenton	0,13	
Réseaux		
Grand Paris – Impact du réseau express (subvention de la Société du Grand Paris)		0,72
Réhabilitation du SAR Aval	4,1	
Maintien en état du réseau (diagnostics, inspections et travaux préparatoires)	0,27	
1 ^{re} phase de la réhabilitation des regards et des branchements particuliers CDN	0,2	
Renforcement du transfert des eaux usées – Ville d'Achères	0,18	
Travaux de mise en conformité de l'autosurveillance du SEB	0,15	
Création du maillage ouvrage VI et collecteur Bords de Marne	0,14	
Collecteur VL8	0,1	
Autres opérations	0,27	0,06
Sous-totaux	76,45	0,78
Total cofinancements 2021	77,23	

Encours de la dette

et montant des annuités de remboursement de la dette au cours du dernier exercice, en identifiant remboursement du capital et intérêts (en millions d'euros).

	Encours de la dette au 1 ^{er} janvier 2021 (I)	Annuités		Nouveaux emprunts (III)	Encours de la dette le 31 décembre 2021 (I-II+III)
		Intérêts de l'exercice	Amortissement de l'exercice (II)		
Prêts à taux zéro de l'agence de l'eau Seine-Normandie (1)	389,4	0	36,9	39,2	391,6
Emprunts auprès d'organismes de droit public (2)	486,4	13,5	52,5	150	583,9
Emprunts (1+2)	875,8	13,5	89,5	189,2	975,5

Montant des amortissements

réalisé (montant net) par la collectivité organisatrice du service.

275 111 340 €

Présentation des projets en cours en 2021

en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service, montant prévisionnel des travaux

AMÉLIORATION DES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

REFONTE DE SEINE AVAL (SAV) – PRÉTRAITEMENT

Solde du marché de conception-réalisation
Essais de garantie et de performance des installations du prétraitement.
Levées des réserves après réception des installations en décembre 2020.

Montant des travaux 2021 : 8889993 € HT

MODERNISATION DE L'UNITÉ DE PRODUCTION DIGESTION BIOGAZ DE SAV

Poursuite des études d'exécution des travaux et des travaux préparatoires préliminaires (déviation de réseaux).
Travaux de génie-civil, avec en particulier la construction des 11 digesteurs.

Montant des travaux 2021 : 63659622 € HT

FILE MEMBRANAIRE SEINE AVAL ET BIOFILTRATION

Essais de garantie environnementale
Fin de levées des réserves

Montant des travaux 2021 : 2477071 € HT

CAMPUS DE LA REFONTE DE SEINE AVAL

Travaux de renforcement sur la boucle d'eau chaude

Montant des travaux 2021 : 954851 € HT

VRD/NAPPES INDUSTRIELLES – REFONTE DE SAV

Divers travaux de voiries et de déviations de réseaux préparatoires aux futurs marchés.

Montant des travaux 2020 : 1287441 € HT

DÉMOLITIONS DES ANCIENNES INSTALLATIONS – REFONTE DE SAV

Travaux de démantèlement de la file biologique d'Alli pair.

Montant des travaux 2021 : 1597626 € HT

REFONTE DES BOUES DE SEINE AVAL

Études sur le remplacement des filtre presse et étude énergétique sur la valorisation des boues.

Montant des travaux 2021 : 314811 € HT

FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES

Solde des fouilles en bord de Seine en vue des mesures compensatoires liées au prétraitement.

Montant des travaux 2021 : 64791 € HT

TERRES

Mouvement de terres sur le site, notamment préparation de la plateforme pour la digue définitive au niveau du prétraitement.

Montant des travaux 2021 : 1082489 € HT

ADAPTATION DE LA CLARIFLOCULATION

Travaux de dépose des équipements des décanteurs lamellaires suite à l'incendie de juillet 2019.

Montant des travaux 2021 : 2955720 € HT

RÉHABILITATION DE LA CLARIFLOCULATION

Travaux de curage de la partie bâtiment et poursuite des études en vue de réhabiliter la clarifloculation et construire un stockage de chlorure ferrique indépendant.

Montant des travaux 2021 : 8522482 € HT

DÉCANTATION PRIMAIRE

Réalisation des études d'exécution et des travaux de génie-civil du marché de conception-réalisation.

Montant des travaux 2021 : 152 585 645 € HT

REFONTE DES HOMOGENÉISATEURS DE L'UP BIOGAZ A SAV

Poursuite des travaux du 3ème homogénéisateur.

Montant des travaux 2021 : 8 283 336 € HT

ÉTUDES GÉNÉRALES POUR LA REFONTE DE SAV

Diverses études générales pour la refonte (plan gestion des terres...).

Montant des travaux 2021 : 184 302 € HT

MIGRATION DES VUES SUR FOXEVO DE LA NITRICATION ET DU TDJ

Poursuite des prestations sur l'unité de la nitrification

Montant des travaux 2021 : 594 276 € HT

DÉSINFECTION SUR MARNE AVAL ET VALENTON EN VUE DE LA BAIGNADE

Études en vue de la passation de marchés sur Marne aval pour une désinfection par UV et sur Valenton par injection d'un biocide.

Montant des travaux 2021 : 302 118 € HT

INJECTION DU BIOGAZ À VALENTON

Études en vue de la passation de marchés permettant d'une part la sécurisation des installations de biogaz et d'autre part l'injection de l'excédent de biogaz produit sur l'usine de Valenton.

Montant des travaux 2021 : 748 895 € HT

AMÉLIORATION DE LA DÉCANTATION LAMELLAIRE À VALENTON

Études en vue d'améliorer les performances de la décantation lamellaire de Valenton et travaux de remplacement des lamelles et des goulottes sur un décanteur ainsi que pose d'un système de nettoyage des lamelles.

Montant des travaux 2021 : 977187 € HT

RÉDUCTION DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SUR VALENTON

Travaux de sécurisation des dépotages de Javel et de chlorure ferrique sur Valenton pour éviter le mélange de produits incompatibles.

Montant des travaux 2021 : 931798 € HT

COLLECTEUR VL8

Démarrage des travaux sur les puits du VL8 à Vigneux et à Valenton (SESAME)

Montant des travaux 2021 : 24762225 € HT

RECONSTRUCTION DE L'USINE DE CLICHY

Fin des travaux du tunnelier et excavation du bassin de stockage et de restitution.
Travaux de mise en place d'un portique sur le site amont.
Poursuite des travaux des infrastructures du nouveau prétraitement.
Démarrage des travaux des poteaux et de la dalle du bassin de stockage et de restitution.

Montant des travaux 2020 : 22987148 € HT

CONCEPTION D'UN PROJET DE COMÉTHANISATION SIAAP-SYCTOM

Démarrage des travaux du pilote installé sur Valenton.

Montant des travaux 2020 : 4954094 € HT

Taux moyen de renouvellement

des réseaux de collecte des eaux usées.

Sur les 392 km de réseau exploités par le SIAAP et les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, 3 862 mètres ont été réhabilités en 2021 soit 0,98 % du linéaire.

Le taux moyen de renouvellement est de 0,56% pour les 3 dernières années.

Durée d'extinction de la dette

de la collectivité.

Extinction de la dette (capacité de désendettement)	
a) Total des recettes réelles d'exploitation	590 242 503,15 €
b) Total des dépenses réelles d'exploitation	358 287 475,26 €
1) Épargne brute (a-b)	231 955 027,89 €
2) Encours de la dette	975 481 939,46 €
Durée d'extinction de la dette de la collectivité (2/1)	4 ans et 2 mois

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale

des réseaux de collecte des eaux usées.

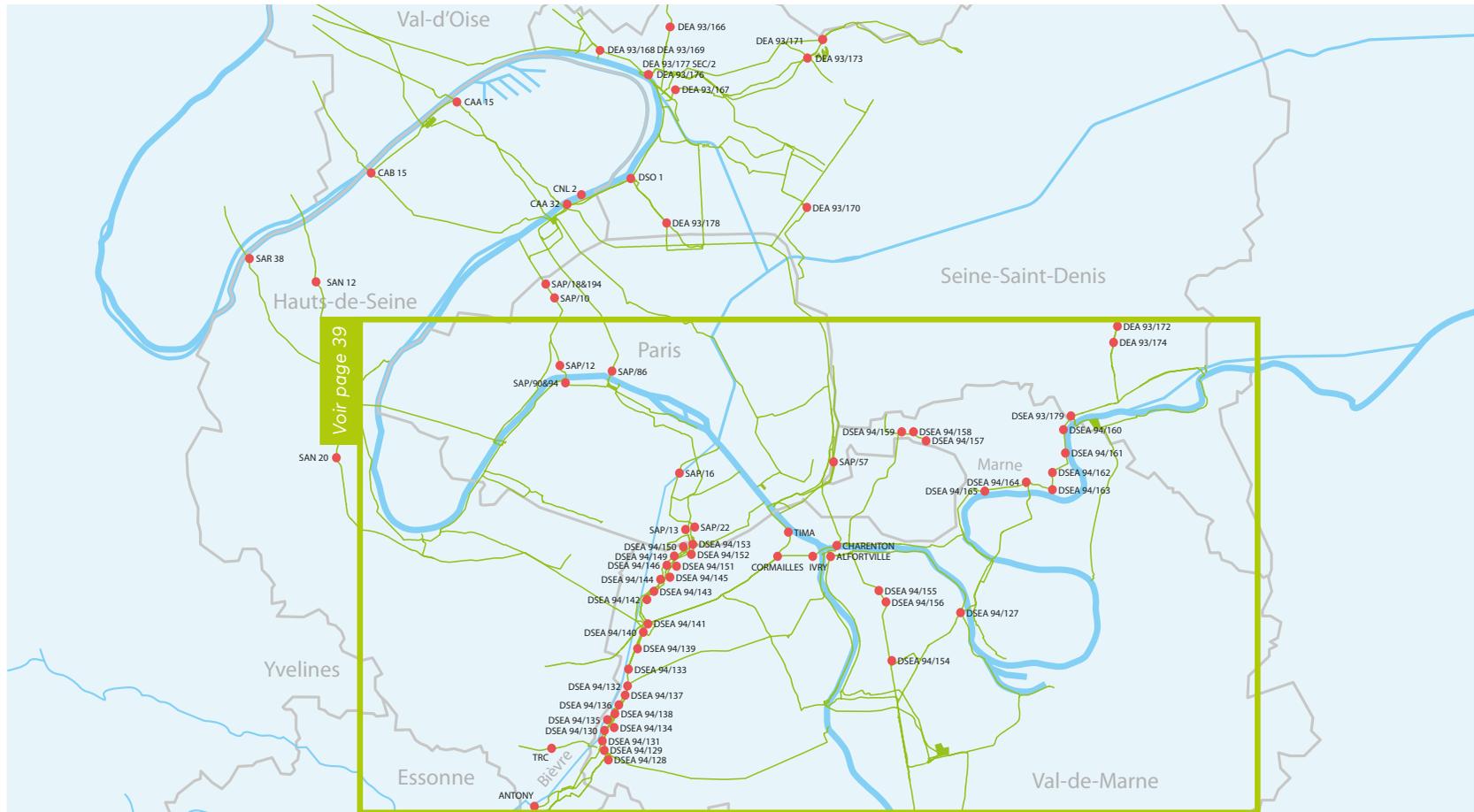
Le SIAAP dispose d'un recensement des études de diagnostic portant sur l'ensemble de ses réseaux. Les dossiers font l'objet d'un archivage papier et numérique, qui permet de constituer une base de données documentaire.

À partir de cette base de données, le SIAAP utilise un outil de consultation lié au SIG et à GUÉPARDS (Gestion Unifiée de l'État Patrimoniale des Réseaux) qui permet de positionner toutes les informations sur le fond de plan cartographique. Afin que ces données soient les plus homogènes possibles, un recensement des plans a été effectué ainsi qu'une qualification, ce qui permet de définir un programme de levée topographique afin d'optimiser cette base.

En cumulant les données, aussi bien techniques qu'historiques, issues des diagnostics réalisés par un ouvrage ou parties d'ouvrage, le SIAAP s'est doté d'une base de connaissance centralisée à même d'alimenter sa gestion patrimoniale.

Les 72 points du réseau de collecte

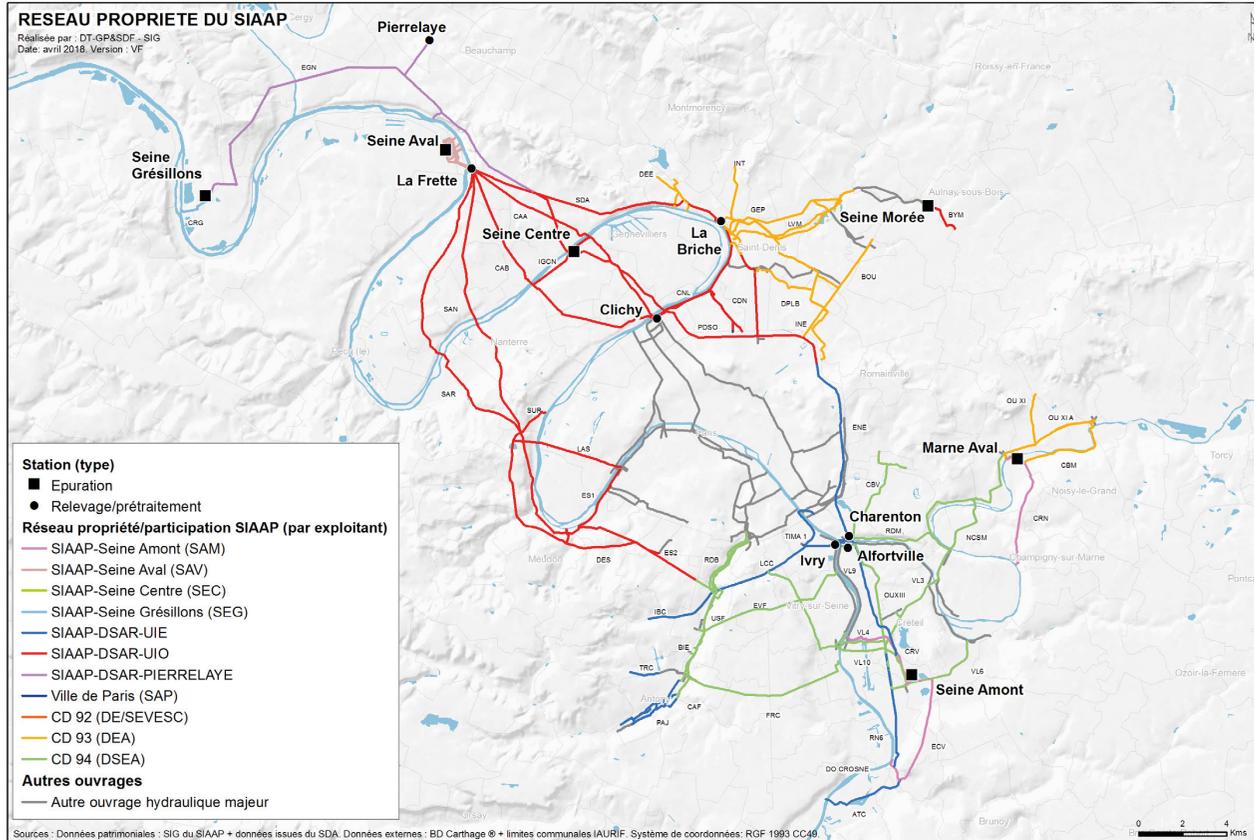
nécessitant des interventions fréquentes de curage.



... Les 72 points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage (suite).



Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées.



*** **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale**

des réseaux de collecte des eaux usées (suite).

La valeur de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux a peu évolué en 2021. L'indice est estimé à 110 points car le SIAAP est en capacité de fournir les données ci-après :

- Le SIAAP dispose d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation et réalise la description des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et des points d'autosurveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement. (10 points)
- Le SIAAP dispose d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R.554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année. (VP251) (5 points)
- Le SIAAP dispose d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (15 points)
- Le SIAAP dispose d'informations géographiques précisant l'altimétrie des canalisations. (15 points)
- Le SIAAP met à jour annuellement un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées au travers de sa GMAO. (20 points)
- Le SIAAP dénombre les branchements de son réseau. (10 points)
- Le SIAAP localise et identifie les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...) au travers d'un outil de gestion patrimoniale. (10 points)
- Le SIAAP définit et met en œuvre un plan pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation mentionnant les dates des inspections de l'état des réseaux et les réparations ou travaux effectués à leur suite. (10 points)
- Le SIAAP met en œuvre un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur 5 ans). (10 points)
- Le SIAAP dispose d'outils de modélisation numérique de la totalité des réseaux. (5 points)

Conformité de la collecte des effluents

aux prescriptions définies.

Le SIAAP est un transporteur et un épurateur, la collecte relevant des communes et des départements. Cependant, à ce jour, un nombre important de branchements de particuliers est dénombré sur le réseau interdépartemental.

Un recensement est engagé depuis 2013 sur tout le réseau et intégré dans l'outil SIG dédié à la gestion des branchements directs. Le détail des branchements par ouvrage est présenté dans l'indicateur « estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées » de l'ambition 1.

Depuis 2017, les procédures permettent de maîtriser le nombre de demandes de raccordements et de contrôles de raccordements sur les réseaux propriété du SIAAP, exploités par le SIAAP ou les départements (DSEA, DEA).

Le SIAAP poursuit sa démarche, rendue systématique, de diagnostic de branchements lors de la mise en chômage des ouvrages comportant des branchements particuliers et s'engage dans l'atteinte des objectifs « baignade » fixés dans le cadre des Jeux Olympiques 2024.

Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées

(moyennes annuelles)

	Nb jours temps sec	Nb jours temps de pluie	Débit global journalier (m ³ /j)	DCO (%)	Ptot DERU (%)	NTK (%)	NGL DERU (%)
2021	260	105	2426184	90	84,2	88,5	70,7

La directive « DERU » n° 91/271/CEE du 21 mai 1991 transcrite en droit français par l'arrêté du 22 décembre 1994, imposait la délimitation des zones sensibles à l'eutrophisation. Le 23 décembre 2005, le Préfet a classé le bassin de la Seine en zone sensible à l'eutrophisation et a imposé au SIAAP de mettre en conformité les niveaux de rejets de ses usines existantes avec ceux figurant dans la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaire Urbaines (DERU).

DCO : Les eaux usées transportent des matières organiques riches en carbone, essentiellement d'origine humaine (matières fécales). Une approche globale de ces matières polluantes est révélée par la Demande Chimique en Oxygène (DCO).

Ptot : Les matières phosphorées sont d'origine humaine ou bien issues de l'usage de lessives contenant du phosphore. Le pourcentage présenté correspond à l'élimination du phosphore total contenu dans les eaux. Le phosphore total est déterminé par une analyse de laboratoire.

Mesure du NTK (azote total réduit)

Présentes dans les eaux usées sous forme réduites, les matières azotées (majoritairement d'origine humaine : l'urée des urines), sont caractérisées par la mesure en laboratoire du NTK. L'élimination de l'azote réduit (NTK) est essentiellement obtenue par sa transformation en nitrates par oxydation biologique (nitrification). L'élimination de l'azote sur l'usine d'épuration évite son rejet direct dans le milieu naturel, qui consommerait trop d'oxygène. Elle favorise la vie piscicole.

Mesure du NGL (azote global)

C'est l'azote sous toutes ses formes, réduites et oxydées, comprenant le NTK et les nitrates formés par l'élimination de l'urée. L'élimination du NGL signifie non seulement que l'urée a été nitrifiée, mais aussi que les nitrates formés ont été éliminés (dénitrification). L'élimination des nitrates des eaux usées sur l'usine d'épuration réduit les risques de prolifération incontrôlée des algues (eutrophisation) du fait des rejets directs dans la rivière et l'estuaire.

La conformité DERU signifie un rendement de 70 % pour le paramètre NGL (azote global) et 80 % pour le paramètre Pt (phosphore total), en moyenne annuelle sous conditions de référence (arrêté du 21 juillet 2015).

	NGL DERU	Ptot DERU
Seine aval	70,1%	82,5%
Seine Valenton	70%	80,5%
Seine centre	72%	91%
Seine Grésillons	71,7%	89,6%
Marne aval	72,4%	88,4%
Seine Morée	82,3%	98,3%

Caractéristiques physicochimiques des eaux traitées

(moyennes annuelles)

Les usines de traitement d'eaux usées sont conçues pour respecter des critères de rendement épuratoire adaptés à chaque paramètre de pollution. Les caractéristiques physicochimiques des eaux usées traitées doivent ainsi être compatibles à la préservation d'un bon état des masses d'eaux réceptrices. Ces paramètres de rendement et de qualité sont vérifiés au jour le jour par les services de surveillance de chaque usine, qui en rendent compte au services de Police de l'eau.

Concentration (en mg/l)	DBO5	DCO	MES	NGL	NTK	PT
Seine aval	12,6	62,7	21,8	19,8	7,8	1,07
Seine centre	5,05	25,3	4,7	14,7	2,4	0,47
Seine Morée	1,22	13,1	2	10,9	0,8	0,12
Marne aval	8,80	42,8	11,8	18,1	4,2	0,81
Seine Grésillons	5,69	28,6	4,9	13,4	1,9	0,53
Seine Valenton	6,84	32	12,9	17,4	3	1,26
SIAAP*	9,9	48,8	16,5	18,2	5,6	1

* Ces données détaillent les caractéristiques de qualité moyenne des rejets des 6 usines pour les paramètres réglementaires du 21 juillet 2015.

- MES : matières en suspension
- DBO : demande biologique en oxygène
- DCO : demande chimique en oxygène
- NTK : azote total réduit
- NGL : azote global
- Ptot : phosphore total

Volumes reçus

dans les usines d'épuration.

	Volume journalier en m ³	Volume annuel en millions de m ³
Seine aval	1437860	525
Seine Valenton	542524	198
Seine centre	210560	77
Seine Grésillons	218049	80
Marne aval	58962	21
Seine Morée	23024	8,4
Total SIAAP	2490979	909

Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement délivrés.

Les arrêtés d'autorisation de déversement permanent délivrés sur la zone SIAAP, qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP :

Département	Nombre d'arrêtés délivrés en 2021	Total au 31 décembre 2021
75	114	541
77	2	7
78	2	5
91	10	67
92	30	617
93	11	39
94	23	48
95	8	35
SIAAP	0	6
Total	200	1365

Les raccordements non domestiques au réseau d'assainissement doivent faire l'objet d'une autorisation de raccordement au titre du L.1331-10 du code de la Santé publique. Cette autorisation de raccordement est obligatoire pour tout déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau public de collecte, elle relève du droit public. L'autorisation est délivrée par la collectivité qui reçoit l'effluent après avis de la personne publique en charge du transport et de l'épuration à l'aval. La demande est considérée comme rejetée à défaut de réponse dans un délai de 4 mois. Cette mesure est nominative et à durée déterminée. Elle est révoquée à tout moment pour motif d'intérêt général.

Elle fixe les paramètres techniques :

- les caractéristiques quantitatives et qualitatives des effluents pour leur admission,
- les modalités de surveillance et de contrôle des effluents rejetés.

Pour les départements (hors zone administrative du SIAAP), seules les communes raccordées au réseau de transport SIAAP sont concernées.

Les arrêtés d'autorisation de déversement ou les conventions spéciales de déversement pour les rejets temporaires (eaux de rabattement de nappes essentiellement) qui ont fait l'objet d'une instruction de la part du SIAAP en 2021 :

Département	Nombre de conventions ou arrêtés de déversement temporaire délivrés en 2021
75	2
77	0
78	1
91	2
92	40
93	53
94	29
95	2
SIAAP	1
Total	130

Linéaire de collecte des eaux usées

selon leur typologie et identification des ouvrages de gestion des eaux excédentaires de temps de pluie.

Ouvrages	SIAAP	DEA93	DSEA94	SAP75
Réseaux EU et unitaires (km)	204	43	66	29
Réseaux EP (Km)	25	24	30	15
Réseaux total (Km)	229	67	96	44 ⁽¹⁾
Ouvrages de stockage unitaires ⁽²⁾	5	1	4	2
Ouvrages de stockage pluviaux ⁽³⁾	2	1	-	-
Stations de relèvement	6	4	6	1
Chambres à sable	5	14	39	10

1. Réseaux à vocation interdépartementale, propriété de la Ville de Paris, exploités par la Section d'Assainissement de Paris.

2. Ouvrages de stockage unitaires :

- Bassins de stockage gérés par : DEA93 : La Plaine (165000 m³); DSEA94 : Bassin des Cormailles (55000 m³), L'Haÿ-les-Roses (75000 m³), Arcueil (24000 m³), Vitry-sur-Seine (55000 m³); SAP75 : Blanqui (17000 m³) et Buffon (2000 m³);
- Tunnels de stockage SIAAP : liaison Cachan-Charenton 1 (60000 m³), liaison Cachan-Charenton 2 (50000 m³), Clichy-La Briche (32000 m³), intercepteur Blagis-Cachan (25000 m³) et tunnel Ivry-Masséna (101000 m³).

3. Ouvrages de stockage pluviaux :

- Bassins de stockage gérés par : SIAAP : Bassin d'Antony (115000 m³); DEA93 : Bassin des Brouillards (97000 m³);
- Tunnel de stockage SIAAP : Ru de Chatenay (94000 m³).

Identification des ouvrages d'épuration des eaux usées

capacité d'épuration et prescription des rejets pour les principaux polluants.

Usines d'épuration du SIAAP	Localisation (territoire des communes de/n° département)	Débit de référence (au sens de l'arrêté national du 21 juillet 2015)	Capacité nominale de l'arrêté (arrondi)	Acte réglementaire autorisant le rejet
Seine aval	Achères, Conflans-Sainte-Honorine, La Frette-sur-Seine, Herblay et Saint-Germain-en-Laye (78 et 95)	2 300 000 m ³ /j	7 500 000 eq hab*	Selon arrêté interpréfectoral des Préfets des Yvelines et du Val-d'Oise n° 20/6075-001 DRE du 15/03/2016
Seine Valenton	Valenton (94)	800 000 m ³ /j	3 600 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet du Val-de-Marne n° 2008/4518 bis du 05/11/2008
Seine centre	Colombes (92)	240 000 m ³ /j	900 000 eq hab	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Hauts-de-Seine n° 2020-74 du 24/07/2020
Seine Grésillons	Triel-sur-Seine (78)	300 000 m ³ /j	1 200 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté préfectoral du Préfet des Yvelines n° 10-176 du 22/11/2010
Marne aval	Noisy-le-Grand (93)	72 600 m ³ /j	500 000 eq hab (arrondi)	Selon arrêté inter-préfectoral des Préfets de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne n° 2019-0943 du 12/04/2019
Seine Morée	Blanc-Mesnil (93)	75 000 m ³ /j	320 000 eq hab	Selon arrêté inter-préfectoral du Préfet de Seine-Saint-Denis n° 2010-2154 du 26/10/2010

* Eq hab = L'équivalent habitant est une unité de mesure permettant d'évaluer la capacité d'une usine d'épuration. Elle se base sur la quantité de pollution émise par personne et par jour.

1 eq hab = 60 g de DBO5 /jour.

La directive européenne du 21 mai 1991 définit l'équivalent habitant comme la charge organique biodégradable ayant une demande biochimique d'oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour.

Prescription des rejets

pour les principaux polluants.

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine aval

Débit de référence : 2300000 m³/j ou 45 m³/s

Normes de rejet 24 h

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	90%	70 mg/l
DBO5	20 mg/l	90%	50 mg/l
DCO	90 mg/l	80%	180 mg/l
N-NH ₄ ⁺ *	5 mg/l	81%	20 mg/l
NTK*	8 mg/l	80%	25 mg/l
Pt	2 mg/l	70%	5 mg/l

* Pour des températures mesurées dans les étages biologiques où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures à 12 °C.

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence

Paramètres	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement
NgI	10	70%
Pt	1	80%

Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Valenton

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de 600 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	95%	50 mg/l
DBO5	15 mg/l	94%	30 mg/l
DCO	65 mg/l	89%	130 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	88%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet 24h du débit de 600 000 m³/j jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	30 mg/l	92%	60 mg/l
DBO5	20 mg/l	93%	40 mg/l
DCO	90 mg/l	83%	180 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12°C)	3 mg/l	-	6 mg/l
NTK (T effluent ≥ 12°C)	7 mg/l	80%	14 mg/l
Pt	2,5 mg/l	70%	5 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (800 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
Ngl	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine centre

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de 240 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire de concentration
MES	15 mg/l	95%	30 mg/l
DBO5	15 mg/l	93%	30 mg/l
DCO	50 mg/l	92%	100 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	4 mg/l	89%	8 mg/l
N-NTK (T effluent ≥ 12 °C)	5 mg/l	90%	10 mg/l
Pt	1 mg/l	90%	2 mg/l

Normes de rejet 24 h du débit de 240 000 m³/j jusqu'au débit de 404 800 m³/j

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire de concentration
MES	20 mg/l	92%	40 mg/l
DBO5	25 mg/l	87%	50 mg/l
DCO	60 mg/l	90%	120 mg/l
N-NH ₄ (T effluent ≥ 12 °C)	15 mg/l	60%	25 mg/l
N-NTK (T effluent ≥ 12 °C)	18 mg/l	60%	30 mg/l
Pt	1 mg/l	80%	2 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de 280 000 m³/j

Paramètres	Concentration maximale 24 heures	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Grésillons

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (300 000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	92%	75 mg/l
DBO5	15 mg/l	92%	50 mg/l
DCO	70 mg/l	85%	140 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥12°C)	1,5 mg/l	95%	7 mg/l
NTK (T effluent ≥12°C)	5 mg/l	85%	10 mg/l
Pt (T effluent > 18°C)	0,8 mg/l	85%	2,5 mg/l
Pt (T effluent 12°C < T ≤ 18°C)	1,2 mg/l	80%	2,5 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (300 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Marne aval

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (72 918 m³/j en 2021)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	20 mg/l	97%	50 mg/l
DBO5	20 mg/l	95%	40 mg/l
DCO	70 mg/l	92%	140 mg/l
N-NH ₄ *	4 mg/l	95%	8 mg/l
NTK*	7 mg/l	90%	14 mg/l
Pt	1,2 mg/l	80%	2,4 mg/l

Normes de rejet annuelles jusqu'au débit de référence (72 918 m³/j en 2021)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NgI*	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

* Pour des températures des effluents mesurés dans les étages où s'effectue le traitement de l'azote, supérieures ou égales à 12°C.

Prescription des rejets

pour les principaux polluants (suite).

(ces normes sont à atteindre en concentration ou en rendement)

Seine Morée

Normes de rejet 24 h jusqu'au débit de référence (75 000 m³/j)

> à partir du 29/11/2013

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal	Valeur rédhibitoire en concentration
MES	10 mg/l	96%	20 mg/l
DBO5	10 mg/l	95%	25 mg/l
DCO	50 mg/l	91%	100 mg/l
N-NH ₄ ⁺ (T effluent ≥12°C)	1,3 mg/l	95%	3 mg/l
NTK (T effluent ≥12°C)	5 mg/l	90%	10 mg/l
Pt (du 01/04 au 30/09)	0,6 mg/l	92%	2 mg/l
Pt (du 01/10 au 31/01)	0,8 mg/l	89%	2,2 mg/l

Normes de rejet annuelles au débit de référence (75 000 m³/j)

Paramètres	Concentration maximale	Rendement minimal
NGL	10 mg/l	70%
Pt	1 mg/l	80%

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration.

	Boues évacuées des usines entre le 01/01 et le 31/12/2021 (tMS)*
Seine aval	50329
Seine Valenton	35923
Seine centre	19356
Seine Grésillons	9550
Marne aval	6817
Seine Morée	1512
Total	123487

* (tMS) tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

Bilan annuel quantitatif de la production et de l'évacuation des boues

par usine et par filière.

Bilan de production des boues SIAAP 2020					Valorisation agricole			Valorisation énergétique		Élimination
					Valorisation externe			Valorisation interne	Valorisation externe	
Usine	Type de boues	Boues extraites de la file eau* (tMS)	Boues produites** (tMS)	Boues évacuées*** (tMS)	Épandage (tMS)	Compost (tMS)	Méthanisation (tMS)	Traitement thermique (tMS)	Cimenterie (tMS)	ISDND (tMS)
Seine aval	Boues conditionnées thermiquement	119918	84900	48716	36072	12645	0	0	0	0
	Boues déshydratées (centrifugeuses d'externalisation)			1613		1613	0	0	0	0
	Total			50329	36072	14258	0	0	0	0
Seine Valenton	Boues déshydratées	64269	38461	12813	0	4679	0	8134	0	0
	Boues séchées			23110	0	9955	2302	4636	6261	0
	Total			35923	0	14634	2302	12770	6261	0
Seine centre	Boues déshydratées	20640	20460	19356	0	407	0	18949	0	0
Seine Grésillons	Boues déshydratées	20650	11208	520	0	520	0	0	0	0
	Boues séchées			9030	0	7041	1995	0	20	0
	Total			9550	0	7561	1995	0	20	0
Marne aval	Boues déshydratées	7536	7536	6817	0	0	0	6817	0	0
Seine Morée	Boues déshydratées	1657	1657	1512	0	1512	0	0	0	0
Total SIAAP	Boues déshydratées			91347	36072	21376	0	33900	0	
	Boues séchées			32140	0	16996	4297	4636	6237	
	Total 2021	234490	164223	123487	36072	38372	4297	38536	6237	0
Total SIAAP	Rappel 2020	228415	156843	114094	8819	48529	2061	41261	6432	6991

Dénomination au titre du schéma SANDRE (schéma national des données sur l'eau) :

* Boues avant digestion éventuelle (Σ S4).

** Boues après digestion éventuelle (A6).

*** Boues après digestion éventuelle et conditionnement thermique éventuel (Σ S6).

tms : tonne de matière sèche = tonne de boues déshydratées

ISDND = installation de stockage de déchets non dangereux.

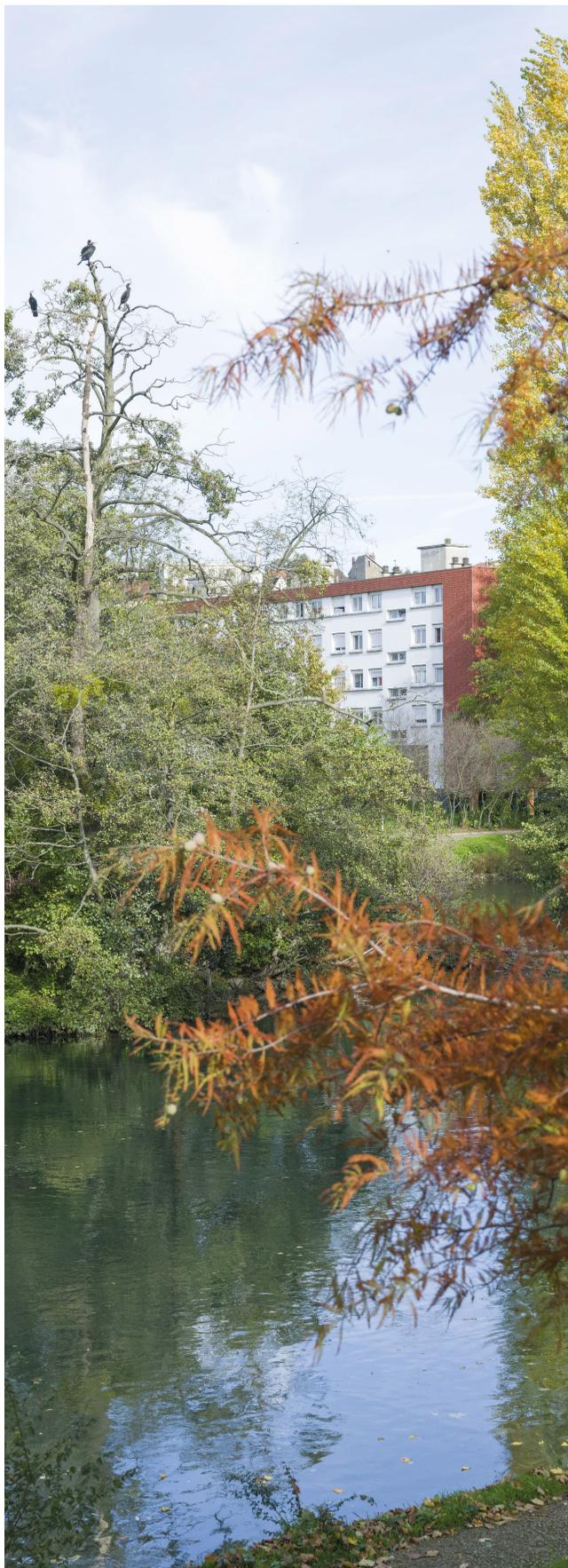
Indice de connaissance des rejets

en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées.

La valeur de l'indice de connaissance des rejets en milieu naturel est estimée à 110 points compte tenu de la compétence de transport du SIAAP.

Éléments communs à tous les types de réseaux

- Le SIAAP a identifié ses points de rejets au milieu récepteur (déversoirs d'orage et trop-pleins) (20 points).
- La pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet est évaluée (10 points).
- Le SIAAP a réalisé des enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversement et mettre en œuvre des témoins de rejet au milieu naturel pour identifier le moment et l'importance des déversements (20 points).
- Le SIAAP réalise des mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, en vue de poursuivre la mise en conformité du système de collecte, conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 (30 points).
- Le SIAAP réalise un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des usines d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 juillet 2015 (10 points).
- Le SIAAP dispose des connaissances de la qualité des milieux récepteurs et évalue l'impact des rejets sur le milieu récepteur (10 points).
- La pluviométrie est suivie sur l'ensemble du système d'assainissement, de même que sur les principaux sous-systèmes qui le composent (10 points).



2



Ambition 2

**LUTTER CONTRE
LE DÉRÈGLEMENT
CLIMATIQUE ET
DIMINUER
LES ÉMISSIONS DE GAZ
À EFFET DE SERRE**

Émissions de gaz à effet de serre

Indicateurs (en CO ₂ eq)	2021	2020	2019	2018
Émissions de gaz à effet de serre	133116*	116000	120000	123000
Émissions réduites	105900*	106000	108000	103000

Émission de réactifs

Indicateurs (en tonnes)	2021	2020	2019	2018
Nitrate de calcium	10275	12502*	8969	9535
Chlorure ferrique	41570	40426*	42582	53833
Alu fer	6641	7904*	6819	7282
Méthanol	20887	22771*	22307	23748
Polymères	1333	1333*	1280	1546
Javel	1058	1849	2171	2209
Soude	949	733	617	679
Sel régénération	107	123	298	340

* Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)



3



Ambition 3

**RÉPONDRE
AUX ATTENTES
DES FEMMES
ET DES HOMMES
DU TERRITOIRE**

Sécurité et cadre de vie

Indicateurs	2021
Taux de fréquence des accidents	11,93
Taux de gravité des accidents	1,37
Situations olfactives mensuelles satisfaisantes	
SAV	2
SEV	3
Total	5
Nombre de plaintes	
Usine de prétraitement Clichy	41
SAV	85
SEV	15
SEM	2
SEG	27
SEC	2
MAV	6
Réseaux	67
Crosne	1
Total	246

*Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

Taux de réclamation

Les réclamations d'abonnés sont gérées directement par le distributeur dont ils dépendent. La majorité de ces demandes ne concerne pas le SIAAP, à l'exception de celles de dégrèvement de la part assainissement en cas de fuite d'eau dans le réseau de l'abonné. Le SIAAP a un taux de réclamation inférieur à 1‰.

Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers.

En 2021, il n'y a eu aucun contentieux concernant des plaintes de débordement dues à une obstruction d'ouvrages appartenant au réseau SIAAP. Le taux de débordement dans les locaux des usagers est inférieur à 1‰.

Attentes sociales et sociétales

Indicateurs	2019
Scolaires et étudiants reçus à LCDEA*	2495
Budget pour la médiation	130000 €
Nombre d'apprentis	29
Nombre d'agents SIAAP formés	1157**

* La Cité de l'Eau et de l'Assainissement du SIAAP (www.ecole.siaap.fr)

** Indicateurs Global Reporting Initiative (GRI)

Descriptif et montant financier des opérations de coopération décentralisée.

Un acteur engagé à l'international

Engagé pour le droit à l'eau et à l'assainissement, le SIAAP a mis en place depuis plusieurs années, à l'échelle internationale, une stratégie de relations internationales.

Cette stratégie repose principalement sur deux piliers :

1. La coopération décentralisée pour agir concrètement auprès des collectivités étrangères partenaires.

Au total, le SIAAP soutient 40 projets dans 28 pays, sur quatre continents. En 2021, 4238596 € ont été consacrés à la solidarité internationale.

Depuis 2005 la loi Oudin-Santini autorise les collectivités, syndicats et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1% de leur budget eau et assainissement pour financer des actions de solidarité internationale dans ces secteurs.

2. Les actions de rayonnement en participant aux événements et collectifs internationaux dédiés à l'eau et à l'assainissement.

Porte-voix de l'assainissement francilien, le SIAAP participe à des forums et rendez-vous internationaux tels que les COP ou les forums mondiaux de l'eau. L'occasion d'y défendre ses idées, ses valeurs et ses engagements en faveur d'un développement plus juste, plus équilibré et plus solidaire à l'échelle planétaire.

Il est par ailleurs membre d'organismes internationaux dont l'Alliance des mégapoles, créée en décembre 2015, à l'occasion de la COP 21 pour anticiper les effets cumulés de la forte urbanisation de la planète et du réchauffement climatique.

POUR SUIVRE LE SIAAP AU QUOTIDIEN,
RENDEZ-VOUS SUR

www.siaap.fr

 SIAAPassainissement

 @le_SIAAP

 @le_SIAAP



**DIRECTION DE LA COMMUNICATION
ET DES RELATIONS INTERNATIONALES**

**2 rue Jules-César
75589 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 75 44 18
Fax : 01 44 75 44 14
Mail : contact@siaap.fr**